

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

et du Vignoble Neuchâtelois

ORGANE GÉNÉRAL DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN

pour le chef-lieu, le canton de Neuchâtel et les contrées avoisinantes

PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

Les annonces sont reçues jusqu'à 14 h. (grandes annonces jusqu'à 9 h.) pour le numéro du lendemain, le vendredi jusqu'à 17 h. pour le numéro du lundi

ABONNEMENTS

1 an 6 mois 3 mois 1 mois
Franco domicile 15.- 7.50 3.75 1.30
Etranger . . . 46.- 23.- 11.50 4.-

On s'abonne à toute époque.

Abonnements-Poste, 30 centimes en sus,
Changement d'adresse, 50 centimes.

Bureau: Temple-Neuf, N° 1

Téléphone 207

Chèques postaux: IV, 178

ANNONCES

Prix de la ligne corps
Du Canton, 20 c. Prix min. d'une annonce
75 c. Avis mort. 25 c.; tardifs 50 c.
Réclames 75 c., min. 3.75.
Suisse, 30 c., le samedi 35 c. Avis mor-
tuaires 35 c., min. 5.-. Réclames 1.-/
min. 5.-
Etranger, 40 c., le samedi 45 c. Avis mor-
tuaires 45 c., min. 6.-. Réclames 1.25,
min. 6.25. Demander le tarif complet.

ENCHÈRES

Office des faillites de Neuchâtel

Enchères publiques d'épicerie

Vente définitive

Le mardi 22 janvier 1924, dès 9 heures, éventuellement dès 14 heures, l'Office des Faillites de Neuchâtel vendra par voie d'enchères publiques, au magasin de l'Épicerie économique, rue des Moulins 21, à Neuchâtel, les marchandises suivantes, savoir:

des conserves en boîtes, consistant en: sardines, thon, foie gras, tripes, petits pois, etc., des biscuits, tablettes diverses, jus, des Macis de plusieurs espèces, tomates, moultards, savons, lessives, cigares, cigarettes, épices diverses, thés divers, sirops et essences de sirops divers, pâtes alimentaires, chocolat, cacao, café, chicorée, riz, semoule, farine, confitures, pois, haricots, papier d'emballage, carnets de crédit, cornets, broches à récurer, à cirer, serpillières, cirage, allumettes, etc.

Toutes les marchandises indiquées ci-dessus sont fraîches et de bonne qualité. La vente qui sera définitive, aura lieu au comptant, conformément à la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

OFFICE DES FAILLITES:
Le préposé, A. HUMMEL

IMMEUBLES

Beau domaine

de rapport de 32 poses, avec café, dans le district du Vignoble, pour le ler S'adresser Charmettes 14, Vauseyon. c.o.

A vendre

ou à louer

dans important village du district de Nyon, station tram,

maison

avec deux magasins, appartement et jardin. Prix modeste. Convient pour tous genres de commerce. JH 50047 c S'adresser Etude Mayor & Bonzon, notaires, à Nyon.

A vendre dans village important du Vignoble,

immeuble locatif

avec magasin

deux logements, de trois et six chambres, nombreuses dépendances; magasin avec arrière-magasin. — Situation centrale. Conditions favorables.

S'adresser à l'AGENCE ROMANDE, Place Parry No 1, Neuchâtel.

Bonne vigne

d'environ trois ouvriers, à vendre au quartier de Lerin, à Avully. S'adresser au notaire E. Paris, à Colombier.

A vendre, au Vignoble, commerce de

menuiserie

comprenant maison de huit pièces et dépendances, hangar adossé avec force électrique et machines, grand jardin et verger; conviendrait aussi pour jardinier. S'adresser par écrit sons S. E. 554 au bureau de la Feuille d'avis.

Par suite de décès, on offre à vendre dans le Vignoble, station terminus d'un tram, un

café-restaurant

avec jardin

huit chambres, grande salle, bonnes caves, eau électricité, grand jardin, potager et fruitier. Passage fréquenté. Affaire intéressante.

S'adresser pour renseignements à l'AGENCE ROMANDE, Place Parry 1, Neuchâtel.

A VENDRE

Un concasseur

usagé mais en bon état, et une belle

génisse

de huit mois, à vendre. S'adresser à Samuel Mairet, Cof-france.

A vendre un

bon bœuf

de trois ans, ainsi qu'une bonne vache, chez Mme Hausseuer, à Saint-Blaise.

A vendre à bas prix

réchaud à gaz

à trois feux. Pares 67. 3ms.

A vendre un grand

potager

débitant eau chaude à tous les étages ainsi que ses réservoirs.

A la même adresse, à vendre un monte-plat. S'adresser Faubourg de l'Hôpital 38.

A LA MÉNAGÈRE, Place Parry 2

Catelles décorées

(rondes ou carrées) la pièce 2.20

Timbres escompte N. & J. 5%

Huiles et graisses industrielles tous genres.

Spécialité AUTO-VOLTOL superlubrifiant par excellence, huile incombustible et conservant sa viscosité aux hautes températures grâce à la volatilisation. Economie et mise en marche toujours aisée.

AMBROLEUM, graisse pour boîtes de vitesses ayant un point de fusion atteignant 150°, rationnel et économique.

LANGÉOL S. A., Boudry Tél. 2. Conc. des usines Stern Sonneborn S. A.

ACHETEZ AU

Louvre

Magasins renommés au loin pour ne vendre que de la marchandise de bonne qualité le meilleur marché possible

Un message embaumé pour la nouvelle année!

La Savonnerie Sunlight est heureuse de présenter aux nombreux amis de ses produits son nouveau, savon de toilette „ARABY“.

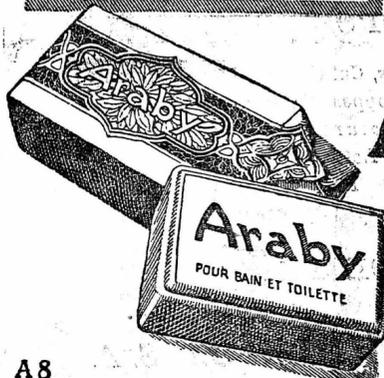
La fraîcheur n'est pas l'exclusif privilège de la jeunesse. Une hygiène bien comprise vous conservera cette fraîcheur jusqu'à un âge avancé, mais il faut, avant tout, employer journalièrement un bon savon qui vivifie la peau et lui conserve sa pureté et sa délicate carnation.

„ARABY“ fait cette merveille et mieux encore! Sa mousse abondante, douce et parfumée agit sur l'épiderme comme un baume précieux et conserve à vos joues l'exquise carnation de la jeunesse.

„ARABY“ est le produit de longues années de recherches et d'expérience dans la fabrication des savons fins, et la renommée mondiale de notre maison en garantit l'excellence.

Rival, par sa finesse, des savons étrangers les plus coûteux, „ARABY“ vous offre l'idéal de ce que toute personne soucieuse d'hygiène et de beauté peut rêver.

Des échantillons gratuits sont délivrés par les magasins qui vendent l'„ARABY“. Sinon, écrivez-nous une carte postale en indiquant le nom de votre magasin habituel. Savonnerie Sunlight Olten.



Araby

pour bain et toilette

= Fr. 1 =



10% Escompte au comptant 10%

- Coton lingerie extra, depuis 1.-
- Coton écri pour draps, > 3.-
- Coton blanchi pour draps, > 4.35
- Mi-fil pour draps, > 6.70
- Pur fil pour draps, > 7.50

SPECIALITÉS POUR TROUSSEAUX

Nous vendons bon et bon marché

DÉLICIEUX Mélange anglais



GROS: E. STEINMANN & FILS 72, Rue de Lyon, Genève

VOTRE MONTRE!

ne vous plaît plus... ou ne marche pas bien? Désirez-vous l'échanger contre une neuve? Écrivez-nous! Nous vous la reprendrons aux meilleures conditions et vous en fournirons une qui vous donnera entière satisfaction. Depuis 1871 nous sommes fabricants!! Achetez directement chez nous! vous payez meilleur marché qu'en magasin. Demandez s. v. p., le catalogue illustré No 7 gratis et franco directement à la

Fabrique MUSETTE, Guy-Robert & Co
La Chaux-de-Fonds Maison de confiance fondée en 1871
Grand choix en montres, régulateurs, réveils

BERGER & Co

Vente de Blanc

du 14 janvier au 16 février

10% au comptant Maison de 1^{er} ordre

10% 10% jusqu'à fin janvier sur tous les articles en magasin

Divans, fauteuils, petits meubles en tous genres, travailleuses, mobiliers de chambre à coucher et de salle à manger, buffets de service, poussettes de chambre, etc.

Au magasin de meubles de J. PERRIRAZ, faub. de l'Hôpital 11

Superbe choix de TOILES au mètre

10% chez GUYE-PRÊTRE St-Honoré, Numa-Droz

SKIS

Les meilleurs bois aux meilleurs prix. Il vaut mieux regarder à la qualité qu'au prix.

pour enfants, dep. 9.75 pour adultes, dep. 16.50

Fixations Hultfeld, dep. 9.50 double cuir gras

Bâtons noisetier, disques jonc, renforcés, ou aluminium, la paire 5.-

J. CASAMAYOR Succ. de Ooh Frères

TOUT POUR LES SPORTS

NEUCHÂTEL CHAUX-DE-FONDS Grand'Rue, 2 Rue Léopold-Robert, 9

Maman! achète donc le Shampooing «UHU» le meilleur pour laver la tête. Demandez partout expressément le Shampooing avec la marque «UHU». Prix 80 c. le sachet. Refusez absolument toute autre marque. Fabricant suisse, S.A. UHU, Bâle.

Laine des familles

Exclusif Marque de la Maison

MALGRÉ

les hausses sur les laines

lien jaune	lien rouge	lien vert
10/4	12/4	14/4
-.65	-.85	1.05

LOUVRE S. A.

AVIS

Toute demande d'adresse d'une annonce doit être accompagnée d'un timbre-poste pour la réponse...

Pour les annonces avec offres sous initiales et chiffres, il est inutile de demander les adresses...

LOGEMENTS

Près de la gare de Corcelles, à louer pour le 24 mars, beau logement de trois chambres...

À louer immédiatement, au bourg de l'Hôpital 30, logement de deux chambres, cuisine et dépendances.

Pour le 24 juin, Orangerie 4, un logement de trois chambres, cuisine et dépendances.

Vauseyon, à louer pour Saint-Jean prochain ou plus tôt, dans un bel immeuble neuf, bien exposé au soleil...

CHAMBRES

Belle chambre, chauffage central, avec bonne pension bourgeoise. S'adresser Seyon 21.

Jolie petite chambre à louer, à personne tranquille, 30 fr. par mois, chauffage compris.

Jolie chambre au soleil pour personne rangée. - Beaux-Arts No 17, 2me, à gauche.

Chambre et pension pour demoiselle ou jeune fille, à un prix très modeste, chez Mme Vve Charles Wassertallen.

Jolie chambre avec chauffage central. Fbg Hôpital 64. c.o.

Chambre meublée au soleil. Fbg du Lac 3, 1er, à dr. c.o.

Belle chambre et bonne pension. Faubourg de l'Hôpital 66, rez-de-chaussée.

Jolie chambre meublée, chauffage central, vue sur le lac et les Alpes, chez Mme Bossier, Beaux-Arts 14, 3me. c.o.

LOCAT. DIVERSES

À louer pour St-Jean prochain, au centre des affaires, de beaux locaux neufs, à l'usage de bureaux, cabinets de médecin ou de dentiste, etc.

Demandes à louer

On cherche à louer CHAMBRE où on s'occuperait d'un bébé pendant la journée. Ecrire sous le W. 566 au bureau de la Feuille d'Avis.

On cherche à louer maison de deux ou trois logements avec une ou deux poses de terres, si possible pour le printemps; plus tard achat éventuel.

BEVAIX

On demande à louer à Bevaix pour printemps et été (éventuellement pour toute l'année), petit appartement meublé si possible avec jouissance de verger.

On demande à louer pour le printemps, logement de trois chambres avec petite cour et jardin.

PLACES

Cherchée

pour immédiatement (pas échéant pour le 1er février), bonne à tout faire pour petit ménage soigné de deux personnes.

Jeune fille

active, sérieuse, aimant les enfants demandée pour travaux du ménage. Bon traitement et vie de famille.

On cherche dans petit ménage pour le 1er mars une

JEUNE FILLE

sachant coudre et au courant de tous les travaux du ménage.

On demande pour le 1er février ou date à convenir

JEUNE FILLE

pour les chambres et pour aider au ménage. Ecrire ou se présenter chez Mme Bossier.

On cherche

JEUNE FILLE

forte et sérieuse pour aider au ménage. Entrée immédiate.

On demande une fille de toute moralité comme

bonne à tout faire

pour le 1er ou 15 février. S'adresser Fbg Hôpital 66, rez-de-chaussée.

EMPLOIS DIVERS

Sténo-dactylographe

Jeune fille, ayant fait un sérieux apprentissage de commerce, habile sténo-dactylo, cherche place dans bureau ou administration.

On cherche pour une jeune fille une place

d'assujettie couturière

dans un atelier ou dans bonne famille. S'adresser chez M. Eugène Strain, rue de l'Abbaye.

On cherche place de

volontaire

pour garçon de 16 ans (Suisse allemand). - Préséance dans commerce ou bureau.

Personne sérieuse et de confiance cherche place chez médecin comme

dame de réception

et concierge d'un cabinet de consultations; a déjà occupé places analogues.

Sommelière

bien au courant du service cherche place dans bon café-restaurant de Neuchâtel ou environs.

Personnel

de toutes branches, est trouvé tout de suite grâce à une annonce dans l'Indicateur de place de la Schweiz.

On cherche pour ce printemps pour jeune homme de 17 ans, place d'apprenti

tapissier-sellier

S'adresser à Mme Veuve Durramatt, Grand Savagnier (Val-de-Ruz).

Advertisement for Kurth shoe store, featuring an illustration of a shoe factory and a list of shoe prices for men and women.

Advertisement for 'magasin de fleurs' (flower shop) with details about services and contact information.

Advertisement for 'Feuille d'Avis de Neuchâtel S.A.' printing services, listing various types of documents they can print.

Advertisement for 'Vins de Cortaillod en bouteilles' (Cortaillod wines) with details about the company and wine quality.

Advertisement for 'AVIS DIVERS' (various notices) including 'Intérêt 6%' and 'à l'heure'.

Advertisement for 'Loterie du personnel du Régional du Val-de-Travers' (lottery for regional staff).

Advertisement for 'Joseph Cortelezzi Fleurier' (florist) with details about services and contact info.

Advertisement for 'ECOLE DE CHAUFFEURS' (driver school) and 'Cours de danse' (dance classes).

Advertisement for 'AVIS MEDICAUX' (medical notices) including 'HYGIENE DE LA PEAU' and 'Méthode Docteur Bourgeois'.

Novel excerpt 'CYRANO DE BERGERAC' by Lucien PEMJEAN, starting with 'Dieu possible qu'une beauté pareille soit malade comme nous autres!'.

Dieu possible qu'une beauté pareille soit malade comme nous autres! Cependent, Cyrano, Le Bret et leur compagnon d'aventure Rascafer s'étaient assis dans la salle commune...

> Allons, approche-toi, pique-moi dans ce plat... et à ta santé! Hein? qui aurait dit tantôt que nous trinquerions ensemble cette nuit? >

- Nous n'avons plus besoin de toi, mon brave Guinaud... tu peux aller te reposer! Les chambres du bas sont vides? - Oui, Monseigneur.

après, à votre secours, dans la forêt de Saint-Cloud? > C'est bien simple... et vous qui avez, m'a-t-il semblé, une âme d'artiste, un esprit fier et indépendant...

COURRIER FRANÇAIS

(De notre correspondant)

Un mensonge stupide autant que dangereux

PARIS, 19. — Si M. Poincaré a parlé, l'autre jour, le langage d'un chef, une grande partie de la Chambre n'a malheureusement pas répondu comme elle aurait dû le faire à l'énergique appel du président du Conseil. Les préoccupations électorales ont trop manifestement troublé les consciences. Pour nombre de députés, l'essentiel, évidemment, n'était pas de relever le franc et de faire face à l'impudente offensive du dehors, mais de ne pas compromettre leur réélection. C'est lamentable, et cela montre une fois de plus l'inépuisable régime parlementaire.

Sur certains bancs, on a même répondu au discours du chef du gouvernement par des cris de : « Et la Ruhr ? » On ne conçoit pas un pareil crétinisme. Que des ennemis de la France cherchent à faire accroître au monde que l'occupation de la Ruhr est la principale cause de la dépréciation de notre monnaie, cela est finalement compréhensible. Mais que des Français soient assez bêtes pour répéter une pareille stupidité, cela passe les bornes.

En réalité, l'occupation de la Ruhr est la seule chose sensée qui ait été faite depuis cinq ans. Avant la Ruhr, les vainqueurs ont signifié au vaincu qu'ils lui demanderaient une indemnité colossale, mais d'ailleurs absolument indéterminée. En même temps, ils lui ont accordé un répit de deux ans pour mettre son actif à l'abri en lui laissant toute liberté de dilapider sa fortune. Bien mieux, ils se sont constitués son banquier. Ils lui ont avancé des sommes qui atteignent aujourd'hui 118 milliards de francs. Et l'on s'étonne de la baisse du crédit de gens qui dépensent sans compter et sans savoir ce qu'ils toucheront un jour, ni même s'ils toucheront jamais rien !

Un beau jour, la France et la Belgique découvrent l'absurdité de cette tactique. Elles saisissent le principal centre de la vie industrielle de l'Allemagne. Elles mettent la main sur le grand organisme de production de richesse. Elles annoncent l'intention de conserver ce gage et de l'exploiter jusqu'au moment où la créance aura été acquittée intégralement. Et on ose soutenir que cette opération de bon sens élémentaire a provoqué l'effondrement du signe monétaire des vainqueurs ! C'est vraiment se moquer du monde !

Cependant, il est indéniable que la baisse du franc s'est précipitée au moment même où la résistance passive était brisée, où s'annonçait la période productive de la Ruhr. Il y a là évidemment un enchaînement de cause à effet. Que faut-il penser alors ? Tout simplement ceci : L'opération de la Ruhr correspond à une inspiration parfaitement juste. Mais elle n'a pas été conduite comme elle aurait dû l'être, c'est-à-dire comme un acte de guerre, avec une extrême vigueur. Le résultat est que l'Allemagne a pu continuer à gaspiller ses ressources. Mais ce n'est pas la seule faute. La victoire de la Ruhr avait permis d'entrevoir une liquidation efficace par la dislocation du bloc bismarckien. Si la politique française s'était montrée résolue à saisir cette occasion et à l'exploiter à fond, personne ne douterait plus aujourd'hui du relèvement rapide et décisif de la puissance financière de la France.

Malheureusement, — je vous l'ai signalé ici même — on s'est engagé dans une autre voie. On a hésité devant la solution française du problème allemand. On est revenu aux combinaisons de la finance internationale et on a repris bêtement la méthode par laquelle la France a été dupée pendant quatre ans et par laquelle ses ennemis cherchent précisément à stériliser l'opération de la Ruhr. Dans ces conditions, l'avenir apparaît comme incertain. C'est là la vraie raison de la crise de confiance dont nous souffrons. Ce n'est pas l'occupation de la Ruhr qui pèse sur la France, c'est la crainte que cette occupation ne donne pas les fruits attendus. Dissiper cette crainte, est le seul vrai remède. M. P.

POLITIQUE

Allemagne

L'organisation d'assassinats

La presse berlinoise donne les détails suivants sur les conditions de l'arrestation de l'ex-capitaine Thormann :

Thormann, arrivé depuis peu à Berlin, s'était rendu dans les bureaux du parti ultra-nationaliste, où il demanda l'adresse d'un certain M. D., membre de ce parti et qui lui avait été recommandé. S'étant rencontré avec M. D., il se présenta à lui comme membre de l'association Viking, qui, comme on le sait, entretient des relations étroites avec le capitaine Ehrhardt.

Thormann confia à M. D. qu'il était venu à Berlin pour assassiner le général von Seeckt. Lui, Thormann, ne se chargeait pas directement de l'assassinat, mais demandait qu'on lui trouvât une personne de confiance. M. D. promit de trouver cette personne, mais il se rendit en réalité chez le commissaire du Reich pour la sûreté publique et lui signala le complot.

On convint de continuer à jouer la comédie pour démasquer les complices de Thormann : Un jeune homme fut présenté à Thormann comme se chargeant de commettre l'assassinat. Thormann lui expliqua qu'il devait se rendre lundi matin, 14 janvier, dans un manège situé près du ministère de la Reichswehr, dans lequel le général von Seeckt montait à cheval le matin. Le prétendu courtier devait tirer sur le général à cheval, à courte distance, s'échapper ensuite à la faveur du tumulte et se rencontrer avec Thormann à 11 heures dans un café du centre. C'est là que Thormann a été arrêté lundi soir, alors qu'il attendait le prétendu meurtrier.

Il se confirme que l'attentat projeté, dont Thormann a été l'un des instruments, a été élaboré par l'organisation « Consul », dont le chef, le capitaine Ehrhardt, est actuellement réfugié en Bavière. On se souvient que l'organisation « Consul » avait déjà organisé le meurtre d'Erzberger et de Rathenau et préparé l'attentat contre Scheidemann.

Egypte

Vers un cabinet Zaghloul

LE CAIRE, 19 (Havas). — Le premier ministre a été prié par le roi de continuer à gérer les affaires courantes jusqu'au 25 janvier. Le roi a fait appeler Zaghloul pacha dans la matinée.

ÉTRANGER

L'aviation chargée d'or. — Un avion français qui avait quitté le port anglais de Croydon avec un chargement d'or en lingots a été forcé d'atterrir près de Poix (Somme, France), à cause du mauvais temps. La quantité d'or, qui était envoyée à la Suisse par une banque de Londres, a dû être chargée sur une automobile pour être dirigée sur Paris, puis expédiée à son lieu de destination.

Il ne s'agissait pas d'un envoi de faible importance : l'avion transportait une véritable fortune. Le chargement se composait en effet de 12 caisses, pesant ensemble 567 kilos. Deux de ces caisses renfermaient des monnaies anglaises, les autres des lingots. La valeur de l'envoi était de 6.700.000 francs.

C'est la première fois qu'un chargement aussi précieux est confié à un avion. Cet or était envoyé par une banque anglaise à une société suisse à Bâle, par l'intermédiaire d'un établissement de crédit de Paris.

Arrestation de cambrioleurs. — Depuis quelques mois déjà, les polices de dix-huit cantons de Zurich, Bâle-Ville, Schaffhouse et Berne faisaient d'actives recherches avec les concours de la police criminelle de Berlin, de Hollande et d'Angleterre, au sujet d'une bande internationale de cambrioleurs, fortement organisée, et qui opérait dans les principaux centres européens.

Le 15 novembre 1923, le commerçant Walter Brachmann, d'origine bavaroise, habitant les bords de Berka, en Thuringe, était assassiné au moment où il voulait s'enfuir, après une tentative de cambriolage. Une perquisition judiciaire a permis d'établir que Brachmann devait se trouver à la tête d'une organisation de cambrioleurs.

Des recherches habilement menées à Zurich et Bâle ont permis à la police criminelle de Berlin de faire procéder à l'arrestation d'un certain Hausmann. Des perquisitions ont fait découvrir une grande quantité d'objets volés, tels que bijoux, argentier et orfèvrerie, volés en Suisse, en Angleterre et en Hollande. En outre, la police vient d'établir que Brachmann a réussi, pendant la guerre, à vivre en Angleterre sous le faux nom de Harry Globe. Brachmann causait quatre langues à la perfection. A la fin de la guerre, il put rentrer en Allemagne.

Les principaux cambriolages commis par la bande se sont faits à Londres, Birmingham, Glasgow et Manchester. La valeur des objets séquestrés atteint plus de un million de francs.

Après avoir fait subir un interrogatoire à Hausmann, ce dernier a reconnu avoir effectué des vols de bijoux en Suisse, à Zurich et à Bâle. Les papiers saisis sur lui montrent que Hausmann avait organisé des cambriolages à Genève, Montreux, Lausanne et La Chaux-de-Fonds. L'arrestation de ce fusteste cambrioleur aura évité aux bijoutiers de ces villes de recevoir une visite indésirée.

Les recherches de la police continuent. On ne désespère pas de saisir toute la bande.

L'envie d'un bain. — Ces jours derniers, racontent les journaux badois, un domestique du château de Neuwedel, près Landsberg (Allemagne), ouvrant l'armoire d'une salle de bain, y trouva, avec la surprise qu'on imagine, une jeune femme, non pas même dans le simple appareil d'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil, mais vêtue du seul satin de sa peau.

La femme nue expliqua avec l'accent de la vérité dont elle portait le seyant costume, qu'elle appartenait à une bande de cambrioleurs et qu'en cette qualité elle avait été chargée d'inspecter le château pour préparer une expédition. Entrant dans la salle de bain, elle vit la baignoire toute prête. Ces ondes pures la tentèrent et elle ne résista pas au désir de s'y plonger. Au moment où elle se préparait à le faire, elle entendit des pas et se cacha dans l'armoire. Baisant pudiquement les yeux, les gendarmes, aussitôt appelés, la prièrent de couvrir ses charmes. La Naïade est sous clef.

Genève, les zones, la Suisse et les C. F. F.

(D'un collaborateur)

Nous ne voulons pas ici ouvrir à nouveau une polémique au sujet de Genève et de la question des zones. Zoniens, anti-zoniens, partisans de la S. D. N., amis et ennemis de la France ont tous leur couplet tout préparé qu'ils ont déjà répété à l'envi, tous couchent sur leurs positions, tous ont des préjugés indéracinables. Nous n'entreprendrons pas ce travail, digne d'Hercule, de chercher à les mettre d'accord.

Mais Genève se plaint, Benjamin de la Confédération, malgré son âge déjà respectable, elle tient à être cajolée encore un peu, de temps en temps. Et elle tient à ce que ces cajoleries se manifestent de différentes façons selon le lieu et les circonstances. Pour le moment elle tient le raisonnement suivant :

« Mère, les Français nous coupent les vivres, ils ont mis des méchants hommes à la frontière tout près des nôtres qui y étaient déjà depuis longtemps, on va avoir faim, mais on ne peut pas acheter du lait et des pommes de terre dans les cantons de Vaud et de Fribourg parce que ça coûte trop cher pour les amener ici. »

Suit à présent le couplet traditionnel à l'égard des C. F. F. (Chemins de fer suisses au peuple suisse).

Alors il faut, comme conclusion, réduire les tarifs C. F. F. pour que le lait et les légumes reviennent moins cher à Genève qu'ailleurs. C'est tout comme si les Chaux-de-Fonds ou les Loclois demandaient de ne presque rien payer pour faire venir leurs légumes du Seeland, ou les Tessinois pour faire venir leur lait du canton d'Uri ou du Tessin, avec cette différence qu'aux « montagnons » et aux Tessinois on fait payer encore des surtaxes de tarif pour la montagne. Ceci est ce qu'on appelle un exposé « express ».

En réalité, Genève souffre moins qu'elle ne le croit de la suppression des zones. Les marchandises de première nécessité arrivent de la Savoie et du pays de Gex en quantités presque aussi importantes qu'auparavant. Par contre, il est indéniable que le commerce genevois ressent les atteintes du nouveau système, car l'entrée des marchandises en France n'est plus autorisée avec la largeur de vues d'antan. Donc les Savoyards ou les Gessiens n'achètent plus autant en Suisse avec l'argent que ce pays leur donne pour leurs produits laitiers ou agricoles. On peut, si l'on veut être pessimiste, tirer encore la conclusion que la situation ira en empirant au point de vue des relations entre la France et la Suisse et qu'à ce moment-là Genève se verra menacée de la famine.

Tous les esprits pondérés, tous les bons patriotes, seront d'accord certainement pour dire que cette éventualité là ne doit pas se présenter. On jugera, sans trop paraître généreux, que diverses régions suisses avoisinant Genève, devront être désignées pour en effectuer le ravitaillement en lait, beurre, fromage, œufs, légumes frais, fruits frais, et légumes d'approvisionnement pour l'hiver et que les C. F. F. devront consentir à transporter ces marchan-

dises à destination aux conditions d'un tarif exceptionnel, assez bas pour compenser en taxe réduite, la distance kilométrique que vaut à Genève sa situation excentrique.

Genève accepte gracieusement cette proposition, mais va beaucoup plus loin et demande que la diminution des taxes accordées dans le sens de l'alinéa précité soit appliquée non seulement aux denrées de première nécessité, mais aux voyageurs, aux bagages, aux animaux, aux marchandises de toutes catégories, et cela dans une proportion d'autant plus forte que le point de départ en est plus éloigné. Ainsi on en arrive tout doucement à une solution prévoyant qu'un voyageur ou une marchandise partant de Granges (Soleure), Hindelbank, Sierre, etc., distants de plus de 100 km. de Lausanne (de Lausanne, notez bien) ne paieraient que la taxe à destination de cette ville et seraient transportés gratuitement sur le parcours de Lausanne à Genève.

Vous voyez comme c'est simple, n'est-ce pas, et si vous n'arrivez pas à comprendre pourquoi les C. F. F. font la sourde oreille, pourquoi on n'arrive pas à s'entendre, c'est que, certainement, vous avez l'entendement légèrement paralysé.

Les prétentions de ce genre sont évidemment exagérées et ne peuvent que nuire à la justice d'une cause. Aussi les amis des Genevois justifient avec peine ceux-ci s'enterrer aussi lourdement dans le principe qu'il faut demander énormément pour obtenir peu de chose.

A cette première erreur, vient s'en ajouter une deuxième, qui a été de coordonner cette première exigence avec une nouvelle, concernant la réouverture du tronçon de Bussigny à

SUISSE

Condamné pour négligence. — Le tribunal de Zoltingue vient de condamner un maître jardinier d'Oftringen à trois semaines de prison et à 500 francs d'amende pour avoir provoqué par sa négligence un accident suivi de mort. Le 21 octobre dernier, l'inculpé, se trouvant en état d'ivresse, conduisait son automobile de Safenwil à Oftringen, en tenant la gauche de la chaussée. Un seul des phares de la voiture était allumé, un motocycliste vint se jeter sur elle et fut tué sur le coup, tandis que son compagnon qui avait pris place dans le side-car fut grièvement blessé.

BERNE. — De grandes manœuvres sont projetées dans le Jura en 1924. Il s'agit d'opérations de deux ou trois divisions contre le 1er corps d'armée. Elles coïncideraient avec la fête du 1er août, date fixée pour l'inauguration du monument des Rangiers. Ces troupes pourraient ainsi participer à l'inauguration du monument qui rappellerait l'occupation des frontières pendant la grande guerre.

Le tribunal d'Aarberg avait condamné le 7 janvier, pour incendie causé par négligence dans la commune de Seedorf, un jeune homme nommé René Jacot, à 18 mois de maison de correction. Il vient d'avouer en prison que c'est intentionnellement qu'il a mis le feu à la ferme incendiée, sur quoi le procureur a demandé l'annulation du jugement du 7 janvier. Le minimum légal de la peine pour un incendie volontaire est de cinq ans de maison de force.

ZURICH. — M. Gustave Schumacher, âgé de 65 ans, cafetier à Wildberg, suivant un sentier entre Wildberg et Rikon, a glissé et s'est blessé si grièvement qu'il n'a pas tardé à succomber.

FRIBOURG. — Le procès de la Banque commerciale a été terminé samedi matin. Après 3 h. 1/2 de délibérations, le tribunal a rendu le verdict suivant :

Figl, ancien directeur de la Banque commerciale, est condamné à 3 ans 1/2 de prison, sous déduction de 26 mois de prison préventive ; Hoffmann est condamné à 18 mois de prison, sous déduction de 8 mois de prison préventive ; l'ancien juge fédéral Deschenaux, MM. Mayer et Bettin sont acquittés. Les frais sont répartis dans la proportion suivante : Figl 11/20mes, Hoffmann 6/20mes, Deschenaux, Mayer et Bettin chacun 1/20me.

VAUD. — Un incendie attribué à la malveillance a complètement détruit samedi matin, entre 3 et 5 heures, l'établissement avicole Chenal Frères, à Sus-Étraz, entre Ecublens et St-Sulpice. Tout le matériel, en particulier des couveuses artificielles, les installations et 1800 canards sont restés dans le feu. Les dégâts sont évalués à 80,000 francs.

GENÈVE. — Dans sa séance de samedi après midi le Grand Conseil a discuté le projet d'emprunt de 30 millions à 5 1/4 %, pris au pair, avec une commission de 2 %.

M. Adrien Lachenal, radical, s'est élevé contre les conditions draconiennes faites au canton de Genève, et il a demandé qu'une démarche soit faite auprès des autorités fédérales afin qu'elles pressent la Banque nationale de conserver, pour un certain temps encore, les prescriptions venant à échéance le 15 février, et qu'elles prouvent ainsi leur sympathie pour Genève.

Les orateurs socialistes ont abondé dans ce sens, et l'un d'entre eux a provoqué un incident en prétendant que les banquiers députés avaient gagné une belle commission en défendant le projet d'emprunt.

Les représentants des groupes indépendant, démocratique et de défense économique ont recommandé l'acceptation de l'emprunt aux conditions fixées, mais les représentants du groupe indépendant et le chef du département des finances ont tous deux regretté les événements de juillet, c'est-à-dire le refus de renouveler les prescriptions, qui avait affaibli le crédit du canton.

Après les explications très claires de M. Gautier, député, et de M. Gignoux, conseiller d'Etat, le projet a été renvoyé à une commission. Au cours des débats, il a été déclaré que le projet d'emprunt à lots de 50 millions, remboursables en 70 ans, et émis à 3 %, s'était heurté à l'opposition irréductible des banques confédérées.

Lettre de Berne

(De notre correspondant)

Rassurez-vous : je ne vous vais point ennuier du récit circonstancié de ce que leur séance de samedi matin, ont dit et fait ces honorables messieurs du Conseil fédéral.

Car, à ce qu'affirment les gens dignes de foi, la séance bi-hédomadaire a été tout particulièrement paisible et dépourvue d'intérêt. Plus même que les précédentes.

On a probablement nommé à des postes modestes et confortables d'honnêtes fonctionnaires sur la tête desquels l'Europe entière ne fixe pas des yeux anxieux. Peut-être qu'on a accordé quelque vague subvention à quelque lointaine commune.

Mais j'ai comme une vague intuition que ces faits mémorables ne sauraient bouleverser le monde et que vous dormirez fort bien même en les ignorant.

Le seul détail intéressant est que le Conseil fédéral a pris connaissance du fait que, le dé-

Morges, au risque d'indisposer les Vaudois qui seraient les naturels rivaux de Genève, et dont la bonne volonté à l'égard de cette ville ne s'est aucunement démentie jusqu'à maintenant.

Cette deuxième question ne vient pas à son heure. Partisans de la réouverture du Bussigny-Morges, nous l'avons été, partisans, nous le resterons.

Mais il faut reconnaître que les chemins de fer fédéraux sont dans une situation financière très pénible, que le trafic de la ligne Biennet-Neuchâtel-Lausanne est loin d'avoir repris son importance d'antan, que la grande gare de triage de Renens est souvent un désert de rails, et que les rares express d'aujourd'hui suffisent en un seul train, tandis que les nombreux express de la période 1911-1914 devaient être périodiquement sinon régulièrement dédoublés.

Le raccourci Bussigny-Morges, pour être remis en exploitation, nécessitera deux nouvelles gares de bifurcation, une infrastructure nouvelle, la reconstruction d'un pont. Ce sont de nombreux millions qui seront engloutis là, sans récupération tangible, tant que le trafic n'aura pas repris une importance au moins égale à celle de 1914. Nous en sommes encore bien loin, et il n'est du pouvoir de personne de faire une prévision quelconque à ce sujet.

Les négociations se poursuivent au sujet de l'épineuse question du rattachement de Genève ; elles sont laborieuses ; elles échouent, cela est certain, si les Genevois persévèrent dans leurs prétentions exagérées. Mais il est bon parfois que l'opinion publique soit renseignée d'une façon complète. Des conseils d'amis aplaniront peut-être les difficultés qui, aujourd'hui, paraissent insurmontables.

l'ai réformé étant expiré, la loi sur les indemnités parlementaires est maintenant entrée en vigueur. De sorte que, dès la prochaine session, les députés « touchent » le tarif réduit. Nous avons la conviction que l'amertume de ce sacrifice paraîtra douce à leurs nobles cœurs.

Ayant liquidé ce petit programme, le Conseil s'est, comme il le fait presque chaque fois depuis bien des semaines, occupé de questions financières. Mais dans ce domaine il sied d'être discret. Avec les meilleures intentions du monde, on risque de mettre les pieds dans le plat d'une savante combinaison. Mieux vaut se tenir sur la réserve. La parole n'a pas seulement été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée, mais aussi pour la taire.

Dans un domaine moins confidentiel, l'avisé chef de nos finances a proposé à ses collègues de dissoudre une des « entreprises de guerre » créées en vertu des pleins pouvoirs : la caisse de prêts de la Confédération. Cette caisse, engendrée par la grâce d'un arrêté du Conseil fédéral daté du 9 septembre 1914 et signé Hoffmann, président de la Confédération, et Schatzmann, chancelier (ce qui ne nous rajoute pas), avait pour but d'accorder des prêts sur gage aux personnes et aux raisons de commerce domiciliées en Suisse. Son siège était placé dans les bureaux de la Banque nationale, qui l'administrait avec le concours des directions des succursales. Mais la Confédération se portait responsable de tous ses engagements.

La caisse était autorisée à émettre des billets ou bons, ayant cours légal, en conséquence de quoi tout paiement fait au moyen de ces bons avait force libératoire dans le pays. Elle avait émis des billets de 25 francs, qu'on se rappelle sans doute, et qui furent peu à peu retirés pour la plus grande partie. Des billets d'autre valeur avaient été imprimés, mais ils ne furent jamais mis en circulation. La circulation totale des bons de la caisse ne pouvait, tant qu'elle n'était pas convertie par une encaisse, dépasser la somme des créances sur gage de cet établissement.

Dans le grand moment, la circulation de ces bons atteignit une cinquantaine de millions de francs. C'est dire que la caisse avait à peu près une somme égale de créances. Actuellement, elle n'est plus que de treize millions environ, et encore la presque totalité est-elle immobilisée dans les caves de la Banque nationale. On estime qu'il ne circule plus que pour un demi-million de ces billets, que l'on fera rentrer d'ici au mois de juin.

Car, s'appuyant sur un des derniers articles de l'arrêté, le département des finances propose de liquider la caisse et d'en remettre l'actif et le passif à la Banque nationale, avec charge de procéder à la rentrée des créances sans mettre les débiteurs en mauvaise posture par une hâte exagérée. « Le contrevalet des bons qui n'aurait pas été présenté au remboursement sera déposée à la caisse fédérale à Berne, durant dix ans, pour être affectée aux remboursements tardifs. Ce délai écoulé, les sommes non encaissées par les ayants-droit seront versées au fonds suisse des invalides. »

Cette proposition a été examinée par le Conseil fédéral qui cependant n'a, que nous sachions, pas pris encore de décision, mais qui verra sans aucun doute avec plaisir disparaître un des derniers vestiges des pleins pouvoirs.

A noter en passant que, depuis l'entrée en vigueur de la loi forestière, le département de l'intérieur est entièrement débarrassé des dispositions remontant au temps des pleins pouvoirs, et est ainsi rentré dans la légalité. C'est tout à l'éloge du chef de ce département, l'aimable président de la Confédération, qui donne le bon exemple. R. E.

AVIS TARDIFS

GRANDE SALLE DES CONFÉRENCES

CE SOIR à 20 h. 15

Récital de chant

de Mlle Dora de COULON

Au piano : M. Albert QUINCHE.

Prix des places : Fr. 4.40, 3.20, 2.20.

Location chez Fattisch et l'Entrée.

Partie financière et commerciale

Bourse de Genève, du 19 janvier 1924

Les chiffres seuls indiquent les prix faits, m = prix moyen entre l'offre et la demande, d = demande, o = offre.

Table with columns for various financial instruments and their prices. Includes entries for Banque Nat. Suisse, Soc. de banque, Comp. d'Escom., Crédit Suisse, Wiener Bank, Ind. gen. d. gaz, Gaz Marseille, Fco-Suisse éléc., Mines Bor. prior., etc.

Six devises sans changement, 7 en hausse modeste et Stockholm sans modification. La bourse est plutôt faible. Sur 36 actions, 19 en baisse, 13 en hausse. Union financière 505 avec un dividende de 5 % = 25 francs contre 4 % = 20 francs l'an dernier.

Au pays de Lichtenstein

Vienne, le 13 janvier 1924.

Quand on quitte Buchs en express pour prendre la direction du Tyrol, on commence par voir défiler, pendant vingt minutes, au pied de hautes montagnes, des champs et des prés, puis on entre en gare de Feldkirch. Durant ce court trajet, on a traversé la principauté de Lichtenstein. De loin en loin, est apparu un village aux toits rustiques émergeant du milieu de vergers. Devant l'un d'eux, le train s'est arrêté l'espace de quelques secondes. C'est la station d'un autobus postal dessert la toute petite capitale de Vaduz, distante de quelques kilomètres.

Cet Etat minuscule ne retient notre attention que depuis l'époque récente où, étant sorti du Zollverein autrichien, il s'est tourné vers la Suisse et a conclu avec elle un traité d'union douanière et postale. Précédemment, il n'avait pour ainsi dire jamais éveillé notre intérêt. Bien des personnes chez nous ne se doutaient peut-être pas même de son existence. Qu'y avait-il d'étonnant à cela ? Il compte seulement 11,000 habitants — à peine la population d'un chef-lieu de district — et onze communes dont six se répartissent sur les pentes d'un massif montagneux et cinq au fond de la vallée du Rhin.

Au moyen âge, et encore après, le haut et le bas pays formaient deux territoires distincts, le comté de Vaduz et le domaine seigneurial de Schellenberg. Vendus tous deux au commencement du dix-huitième siècle par leur seigneur commun d'alors, un comte de Hohenheim qui était obéré de dettes, au chef de nom et d'armes de la famille de Lichtenstein, le prince Hans Adam, ils furent réunis en une principauté qui prit le nom de Lichtenstein et que l'empereur Charles VI éleva au rang d'Etat souverain dépendant directement de l'empire. Cent ans plus tard, Napoléon Ier força le prince régnant d'entrer dans la confédération du Rhin. Puis, quand celle-ci eut pris fin, le Lichtenstein se rattacha à la confédération germanique dont il fit partie jusqu'à sa dissolution en 1866. Ensuite, il devint politiquement indépendant et abolit la conscription militaire à laquelle il avait été contraint jusque là. Pourant il était trop petit pour pouvoir se passer d'un point d'appui en dehors de ses frontières et il conclut avec l'Autriche-Hongrie plusieurs conventions, notamment un traité d'union douanière et postale. Après l'effondrement de cette monarchie, il fit volte-face et se tourna vers la Suisse. On sait le reste.

Bien qu'il ait conservé ses liens historiques avec la famille de Lichtenstein, le petit Etat n'en a pas moins fait son profit du voisinage de notre pays et s'est peu à peu organisé démocratiquement. Il possède une Diète (Landtag) de 15 membres, qui est élue par voie de suffrage universel et direct. Si le prince a le droit de convoquer, clôturer et dissoudre cette chambre en miniature, une pétition signée par 400 électeurs peut également en demander la convocation et une pétition de 600 électeurs ou de quatre communes, la dissolution. Excepté pour ce qui concerne l'instruction publique, le pouvoir exécutif est aux mains d'un conseil composé d'un président, en même temps chef du gouvernement, de deux « Regierungsräte » (conseillers de gouvernement) et de deux assesseurs. Le premier est nommé par le prince, sur la proposition de la Diète, les quatre autres sont élus par la Diète elle-même. Les questions scolaires sont de la compétence d'une commission spéciale que préside le chef du gouvernement. La fréquentation de l'école primaire est obligatoire dès l'âge de 6 ans jusqu'à 14 ans pour les filles et 15 ans pour les garçons. Il y a en outre dans le pays une école secondaire et une école ménagère.

Le cachet que présente Vaduz n'a presque plus rien du village tyrolien. A voir, au pied du Gypsberg, son unique rue que bordent des mal-

Engollon restauré

Le visiteur qui, l'été dernier, avait pénétré dans le temple d'Engollon, n'y découvrait que ruine, décrépitude ou mauvais goût. Qu'il y retourne aujourd'hui : une intense satisfaction l'attend.

Dans la nef, les murs blanchis, la chaire, les bancs, les boiseries et le plafond en berceau de bois bruni, les embrasures des fenêtres et de la porte peintes en ocre jaune, composent un ensemble simple et sobre, et d'un goût excellent. Quant au chœur, sa richesse et sa valeur sont inestimables.

On sait qu'une fresque y avait été signalée. Datant du XIVme ou du XVme siècle, elle avait été recouverte, au temps de la Réforme peut-être, et complètement oubliée. En réalité, il y en eut deux successives, et comme de la plus ancienne un grand fragment réapparut, il convient d'en parler premièrement.

Elle n'occupait que le mur du fond, à l'est, faisant sans doute fonction de tableau d'autel. Plus qu'une peinture proprement dite, c'était un grand dessin au vermillon, figurant le Ciel et l'Enfer. Recouverte complètement lorsqu'intervint plus tard la décoration totale du chœur, elle a mieux résisté à l'humidité, surtout dans ses parties supérieure et moyenne, et l'on distingue nettement, à la gauche du spectateur, sous un dessin d'arcs gothiques, un grand Saint-Pierre reconnaissable à la clef qu'il présente, en face d'un ange musicien, et, à droite, une gueule énorme de monstre, ouverte à angle droit et vomissant des flammes; un damné y rôtit, cependant qu'un dragon tire de sa tombe, pour l'y précipiter à son tour, un malheureux saint. Dominant et séparant ces deux scènes, un ange avec une bannière déployée est d'une signification plus obscure; peut-être faut-il y voir un Saint-Michel. Le centre de la composition a disparu à cause du percement d'une fenêtre au XVIIIme siècle, et le bas demeure dissimulé sous deux sujets de la fresque subséquente.

Celle-ci était plus importante, et, peinte en trois tons, plus riche. Découverte brièvement à nouveau, maintenant que, restaurée, nous la comprenons mieux.

La voûte en ogive à fond gris-bleu présente un grand Christ de gloire, entouré des figures du lion, de l'agneau, du taureau et de l'aigle porteurs de banderoles au nom des évangélistes qu'ils symbolisent, ainsi que d'une naïve représentation du soleil et de la lune.

Au-dessous, se déployant sur trois faces de la chapelle (murs nord, est et sud), une double série d'images superposées, chacune encadrée d'un galon rouge, raconte la vie du Christ. Le départ est à l'angle nord-ouest, où se lit une Nativité; puis viennent: l'Adoration des Mages, la Présentation au Temple, le Massacre des Innocents. Interruption ici, où nous atteignons le mur est, occupé par la première fresque. Mur sud: à gauche d'une riche fenêtre ogivale, une scène de repas, Noces de Cana probablement, et, à droite, de la fenêtre, plus rien.

L'imagerie reprend sur le mur nord par cinq scènes rangées sous les quatre premières. Ce sont: une Flagellation, fragmentaire, mais combien émouvante, un Couronnement d'épines, d'un rare réalisme, le plus original et le plus vivant peut-être de tous ces tableaux, un

Portement de Croix, une Crucifixion et une Descente de Croix. Arrivés à nouveau au mur est, nous avons le bonheur d'y lire, au bas de la plus ancienne fresque, une Mise au Tombeau et une Résurrection. Sur le mur sud, en l'oblong espace demeuré à gauche de la fenêtre, se trouve une Vierge à l'Enfant, d'un admirable dessin, tandis qu'à droite, c'est le même néant que plus haut.

La quatrième face, celle du mur d'ouest, ouverte sur la nef par un large cintre, fut peinte aussi par le second fresquist, mais, l'espace étant tout autre, avec une nouvelle liberté. C'est ainsi qu'on y voit, à sa droite, une haute et magnifique figure de Sainte-Cécile, jouant d'un instrument à cordes et accompagnée d'un ange frappant des cymbales. Tout au sommet s'évoque une figure d'ange assez vague; mais à gauche rien n'a subsisté. Il a suffi toutefois, pour occuper cet angle, d'y continuer les galons et bordures, et d'y reporter les décorations florales et stellaires qui se liaient encore partiellement dans la partie symétrique.

La grande lacune du mur sud fut cause d'une longue hésitation. Jusque-là le restaurateur ne s'était permis de compléter que des fragments « amorcés » d'une façon suffisamment indiscutable; aussi répugnait-il à recréer sur cette surface, autant en style archaïque que d'une manière moderne, les scènes manquantes de la vie du Christ. C'est été, à cause de tout l'arbitraire que cela comportait, courir une dangereuse aventure. Il se borna à rétablir les bordures et les galons dont les raccords étaient indiqués de part et d'autre, puis à diviser les surfaces en panneaux de dimensions correspondantes à ceux d'en face. Et, pour les meubles, il recourut aux signes symboliques et décoratifs de son prédécesseur: des étoiles pour marquer le ciel, des verdures pour indiquer la terre. Et cela complète à satisfaction, sans disparaître ni supercherie, le chœur endommagé. Tout visiteur peut saisir d'emblée la raison d'être de ces « paysages » juxtaposés aux scènes retrouvées.

Qu'on songe maintenant à la façon souvent pédantesque et brutale dont ont été refaites les œuvres anciennes d'églises et de châteaux: on admire la science, mais aussi le goût et le tact qui ont présidé à la restauration de celle-ci. Tout ce que contenait de naïf en même temps que de souple, d'aéré et d'exquisément coloré l'œuvre originale est demeuré, vierge en quelque sorte; les parties refaites ne peuvent se reconnaître, tant la manière du créateur a été respectée. Nul éloges ni grand ne peut être décerné à M. Alfred Biallé qui, à force d'oubli de soi-même et de révérence pour les primitifs maîtres, s'est révélé un maître dans l'art difficile de la restauration picturale.

L'architecte responsable de la reconstruction de l'église a droit aussi à de particulières félicitations. M. François Watre n'a pas déployé que des qualités de métier. Il s'est montré homme de goût sûr et très averti. Le peintre J. Courvoisier, auteur de vitraux qui plairont, et jusqu'aux maîtres d'état et artisans, méritent de la gratitude. A eux tous, marchant d'accord avec la commission des Monuments historiques et son dévoué délégué, ils n'ont laissé subsister que le beau et le rare au vieux « Saint-Pierre d'Engollon ». — nef splendide ment décorée pour une nouvelle et heureuse traversée. M. J.

M. Venizelos et l'opposition

ATHÈNES, 20. — Dans la conférence qu'il a eue samedi soir avec les leaders de l'opposition, M. Venizelos a commencé par exposer la nécessité d'un plébiscite. Ses interlocuteurs demandèrent alors la dissolution de l'Assemblée et de nouvelles élections. M. Venizelos exposa les difficultés de la dissolution et donna l'assurance que l'existence de l'Assemblée serait brève et que la dissolution serait prononcée après le vote de quelques lois urgentes, relatives notamment à la création d'un Sénat et à l'adoption de la représentation proportionnelle.

Ensuite de nouvelles élections seraient prescrites immédiatement. M. Zaïmis a adhéré au point de vue de M. Venizelos. La plupart des autres chefs de l'opposition y ont adhéré à condition que le plébiscite soit entouré de toutes les garanties possibles.

Excellent, quoique tardif

GENÈVE, 20. — On mande de Berne au « Journal de Genève »: La légation du Reich à Berne a adressé à son gouvernement une requête pour lui demander de refuser tout passeport aux Allemands désirant se rendre en Suisse pour y faire un séjour de plaisir. Elle estime cette mesure nécessaire pour sauvegarder le bon renom de la nation allemande.

Les démocrates et l'art. 41

GLARIS, 20. — A Glaris vient de se tenir l'Assemblée des délégués du parti démocratique suisse, à laquelle assistaient les représentants de tous les cantons de la Suisse orientale, ainsi que de Bâle.

Appelés à arrêter son attitude vis-à-vis de la révision de l'art. 41 de la loi sur les fabriques, l'Assemblée a décidé à l'unanimité que le projet devait être repoussé.

Les radicaux suisses et l'art. 41

BERNE, 20. — Dimanche a eu lieu dans la salle de l'hôtel-de-ville, à Berne, le congrès du parti radical-démocratique suisse, auquel assistèrent 250 délégués et membres du parti. Le seul objet à l'ordre du jour était l'attitude à adopter par le parti à l'égard de la révision de l'article 41 de la loi sur les fabriques.

Au vote, la proposition du Comité central de recommander la révision de l'article 41 de la loi sur les fabriques est adoptée par 207 voix contre 45.

NOUVELLES DIVERSES

Le fisc appenzellois est rapace. — Par décision des autorités fiscales d'Appenzel Rhodes-Extérieures, la société saint-galloise pour la lutte contre la tuberculose devait acquitter l'impôt sur le revenu pour son asile de l'enfance de Bad Sonder, à Teufen. Le Tribunal fédéral, dans sa séance de vendredi, n'a pas admis cette imposition, est institut d'utilité publique devant être mis au bénéfice de la franchise fiscale.

Chemins en grève. — On annonce de Londres que la grève des chauffeurs et mécaniciens de chemins de fer a commencé officiellement dimanche à minuit.

Les prix de gros dans la Ruhr. — Les prix de gros dans l'industrie de la Ruhr viennent de subir une diminution. C'est ainsi que l'association des propriétaires de mines a décidé une nouvelle diminution de 5 marks-or par tonne des prix de vente des coques de hauts-fourneaux, afin de permettre à l'industrie métallurgique de reconquérir plus facilement le marché mondial et de reprendre la lutte contre la concurrence étrangère. Le prix actuel de 31,40 marks représente encore 175 % du prix normal d'avant-guerre.

L'association a décidé aussi la diminution de 5 marks-or par tonne des prix de vente des briquettes de même l'association des fonderies de la Ruhr a décidé d'abaisser de 10 % le prix de vente des fontes et l'association des négociants en fer a fixé de nouveaux prix de vente pour le commerce, à la suite de la baisse récente des prix de vente des usines.

Le chah effaré

Le chah de Perse, on le sait, a récemment fait une visite à la ville fédérale, pour voir un jeune parent, et inconnu. La police bernoise, cependant, le faisait protéger discrètement par des détectives.

Le souverain, au cours de sa promenade, s'intéressa tout particulièrement aux travaux de correction du lit de l'Aar. Comme il les examinait, il arriva qu'un ouvrier, sans mauvaise intention, laissa retomber lourdement le couvercle d'une caisse d'outils, ce qui fit tout naturellement quelque bruit.

Le chah sauta en l'air, raconte la « Gazette de Thurgovie » et tomba dans la neige. Il était persuadé que c'était la détonation d'une arme à feu. « Qui a tiré ? » demanda-t-il fort ému. Il se montra très soulagé en apprenant que personne n'avait songé à attenter à ses jours.

Le chah de Perse habite, inquiet, redouté, au hiver Ispahan, et Tiflis en été. Son jardin, paradis où la rose fourmille. Est plein d'hommes aimés, de peur de la famille.

Les sports

Football. — Sur un terrain boueux, Cantonal I et Etoile Carouge I se rencontrèrent hier à Colombier, en un match comptant pour le championnat suisse.

Cantonal, dont l'équipe était incomplète, Riedweg et Neipp, encore blessés depuis le match de dimanche passé contre Servette, étant remplacés par Bracher et Peter, s'est fait battre contre toute attente, par 1 but à 0.

Il est juste de dire à la décharge des Neuchâtelois que le terrain lourd était peu favorable aux petits joueurs qui composent ses lignes et que ceux-ci jouèrent avec la quasi certitude de vaincre.

Cinq à six cents spectateurs suivirent cette peu intéressante partie où la première mi-temps resta nulle, aucun but n'ayant été marqué, grâce surtout, du côté de Carouge, aux poteaux qui secondèrent le gardien.

A la reprise, les Neuchâtelois attaquent avec brio et semblent devoir marquer, mais le gardien genevois, en excellente forme, arrête tout. Quelques échappés d'Etoile Carouge sont annihilés par le gardien de Cantonal, Bracher, qui ne peut toutefois empêcher, à la 25me minute, Comte, sur passe de Juillerat, de marquer l'unique but de la partie. Malgré les attaques pressantes de Cantonal, la fin est sifflée, sur ce résultat, par M. Adamir Sandoz, de La Chaux-de-Fonds, qui arbitra avec son autorité coutumière.

Table with exchange rates for various currencies and locations like Paris, London, Milan, etc.

Madame et Monsieur Adrien Sandoz-Deillon et leurs enfants: Henri, Augusta et Louise; Monsieur Edouard Muhlematter et famille, à Berne; Monsieur et Madame Alexandre Deillon, à Siviriez; Madame et Monsieur Vionnet-Deillon et famille, à Vaulruz; Monsieur Clément Deillon, à Vevey; Madame veuve Pierre Deillon et famille, à Marseille; Madame veuve César Hirt et famille, à Genève; Madame Hermance Ecoffier, à Besançon; Madame veuve Gustave Reuling et famille, à Pontarlier; Monsieur Camille Reuling, à Paris, ainsi que les familles Genet, Charrière, Piget, Hirt et Matthey, ont le plaisir de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et parent,

Monsieur Auguste DEILLON que Dieu a repris à Lui paisiblement aujourd'hui, le 20 janvier, dans sa 78me année, muni des saints sacrements de l'Eglise. Peseux, le 20 janvier 1924. Père, mon désir est que là où je suis, ceux que Tu m'as donnés y soient aussi avec moi. L'ensevelissement aura lieu mardi, le 22 courant, à 13 heures. Domicile mortuaire: Rue du Temple. On ne touchera pas.

Madame veuve Tasman-Kool et son fils Abel ont le plaisir de faire part de la mort de leur cher fils et frère Jacob-Wilhem L'incinération aura lieu à Neuchâtel, lundi 21 courant, à 8 heures. La Haye-Neuchâtel, 19 janvier 1924.

Pompes Funèbres Générales Seyon 19 - Téléphone 108. Transports funèbres - Fabrique de cercueils. L. Wasserfallen. Membre et Concessionnaire de la Société de Crémation de Neuchâtel. Bulletins d'adhésion à disposition. La Maison se charge de toutes formalités et démarches.

Feuille d'avis de Neuchâtel

Réabonnements

Conformément aux avis publiés récemment, les remboursements postaux viennent d'être expédiés aux personnes du dehors qui n'avaient pas encore effectué le paiement de leur abonnement pour 1924. Nous les prions de réserver bon accueil à la quittance que leur présentera le facteur; tout autre mode de paiement ferait double emploi actuellement et compliquerait les choses.

ADMINISTRATION de la FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

Bulletin météorologique - Janvier 1924

Table with meteorological data for January 1924, including temperature, wind, and cloud cover.

19 4.7 0.5 -6.0 718.6 5.2 N.-O. faible couv.
20 4.7 3.1 6.0 720.8 0.2 var. nuag.
19. Pluie fine pendant la nuit et à partir de 15 h.
20. Gouttes de pluie fine par moments
21. 7 h. 1/2: Temp: 2.2. Vent: N.-O. Ciel: nuag.

Table with monthly weather data for January, including temperature and precipitation.

Niveau du lac: 20 janvier (7 heures) 480 m 0 0
21 480 m 140

Bulletin météo. des C. F. F. 21 janvier à 7 h.

Table with weather observations from C.F.F. stations, including altitude and observations.

IMPIMERIE CENTRALE et de la FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL. S. A.

CANTON

La Fédération des sociétés du pied du Jura a tenu vendredi, à Auvernier, son assemblée générale annuelle. La réunion était exceptionnellement nombreuse, toutes les régions intéressées s'étaient fait représenter.

L'Assemblée s'est occupée principalement du projet d'horaire prochain qui doit entrer en vigueur le 1er juin et qui vient d'être élaboré et déposé par les entreprises de transports. On a constaté avec satisfaction que les C. F. F. ont apporté quelques améliorations à l'horaire actuel, sans que pourtant tous les vœux légitimes aient été entendus.

Le projet prévoit en particulier le rétablissement sur la ligne du pied du Jura d'une paire d'express (113 et 117). Le 118, qui relève à Olten la correspondance de Zurich, aura la marche suivante: Olten, départ 16 h. 30; Neuchâtel 18 h. 25; Lausanne, arrivée 19 h. 55. Quant au 113, il relève à Lausanne la correspondance du train 13 de Genève; il part de Lausanne à 12 h. 20, passe à Neuchâtel à 13 h. 44; arrive à Olten à 15 h. 26 et à Zurich à 16 h. 48.

Sur la ligne Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds-Le Locle, le train montant de 12 h. 10 reprend la marche d'un omnibus; dans la direction opposée, un nouveau train est mis en circulation avec l'horaire suivant: Le Locle, départ 13 h. 55 m.; La Chaux-de-Fonds, passage 14 h. 35; Neuchâtel, arrivée 15 h. 54.

Mais les représentants des sociétés de la fédération trouvent que ces améliorations sont insuffisantes. Ils persistent à envisager, notamment, la nécessité de remettre en marche les deux express du matin, qui figuraient à l'horaire de 1914: départ de Neuchâtel pour Zurich à 6 h. 20 et, dans l'autre direction, départ de Bienne, par Neuchâtel et pour Lausanne, à 6 h. 30 environ. Ils réclament encore des meilleures correspondances pour Bâle et de Bâle pour Lausanne occidentale; le rétablissement de l'express du soir Bienne-Saint-Imier-La Chaux-de-Fonds-Le Locle; la réduction des battements en gare de Bienne... Nous relevons seulement les principales revendications formulées et dont quelques-unes seront certainement reprises par ailleurs encore.

Et c'est ici le lieu de constater que les démarches faites à répétition reprises par le Conseil d'Etat de Neuchâtel ont contribué dans la plus large mesure à l'amélioration des horaires. Comme bien on pense, la question du raccourci Bussigny-Morges a été posée et discutée; et l'Assemblée a manifesté sa claire volonté que la ligne du pied du Jura ne soit pas négligée et qu'elle obtienne des C. F. F. le traitement que dicte l'équité.

A la Côte. — On nous écrit;

Les sociétés de la ville qui nous font l'honneur de leur visite à la Côte sont plutôt rares; aussi apprécie-t-on, comme il convient, la soirée littéraire et musicale que veut bien nous donner chaque année, dans la grande salle de Corcelles, « La Lémana », société d'aimables jeunes gens et jeunes filles de Neuchâtel qui consacrent leurs efforts aux œuvres missionnaires. Or, la soirée de samedi dernier, sous la présidence de M. « Blanc, qui s'intéresse tant aux noirs », a été mieux réussie encore que les précédentes, tant par le choix des divers numéros du programme, que par leur exécution; tout vaut la peine d'être entendu, depuis le prologue très spirituel à la pièce en trois actes, solides et bien joués, en passant par le trio No 6 de Haydn et les délicieuses rondes enfantines de M. Hämmerly, dont notre population avait apprécié le beau talent musical quelques jours auparavant dans le temple de Corcelles, au concert de Noël. G. V.

La Chaux-de-Fonds. — Vendredi après midi, un couvreur, M. Charles Bandelier, 31 ans, habitant rue des Sorbiers 17, devait débarrasser la neige recouvrant le toit de la maison Antoine Roddè, rue Léopold-Robert 2. Au moment de sortir d'une lucarne, le malheureux, qui n'était pas attaché, glissa et tomba d'une

hauteur de trois étages. Au cours de sa chute, il vint heurter les fils électriques reliant la maison Roddè au bâtiment situé de l'autre côté du passage du Centre. L'un des fils fut brisé net.

Le malheureux couvreur, qui n'avait perdu connaissance que pendant quelques secondes, fut conduit aussitôt au poste de police. Il reçut la visite d'un médecin mandé d'urgence, qui constata une fracture de l'arcade sourcilière et du sinus gauche, ainsi qu'une fracture à la cuisse gauche.

L'article 41. — Le comité central du parti libéral neuchâtelois s'est prononcé à l'unanimité, moins une voix, pour la révision de l'article 41 de la loi sur les fabriques.

NEUCHÂTEL

Vraie et fausse protection des oiseaux. — On nous écrit:

Les amis des oiseaux se réjouissent de voir réussir leur propagande alimentaire. Nombreux sont ceux qui nourrissent les oiseaux de toutes les jolies façons, noix de cocos ouvertes dans lesquelles les mésanges s'introduisent par les froids; les plus vifs, faisant balancer leur gîte en boule à chaque coup de bec; voici des sachets pleins d'amandes ou de noix ouvertes, pistaches et cacahuètes aux grains rouges, couennes de lard; voici des mangroies à quatre ou six trous remplis de graisse, fruits de la propagande de MM. Richard et H. Russ; les enfants amusés de ce jeu des jours mauvais, apprennent à aimer les oiseaux, la nature, toutes les formes de beauté... et plus tard leurs semblables. C'est une pédagogie morale et scientifique à la portée de tous ceux qui ont une fenêtre.

Mais dans toute bonne œuvre, il y a des fautes, des hypocrisies; dans toute patrie, il y a de mauvais citoyens; sous l'apparence de protection des animaux se cachent des âmes cruelles et hypocritement méchantes.

La mort attend les mésanges et rouge-gorge, strelles et pinsons. Sous les appas, tout près de pots de fleurs et de guirlandes de mousse, on nous signale des amateurs de friture qui saisissent les oiseaux prisonniers aux hameçons ou filets traités avec alléchantes. Avis à celui de l'avenue du 1er Mars, amateur de rôtis défendus, scandale de ses voisins!

POLITIQUE

Le discours dominical de M. Poincaré

PARIS, 20 (Havas). — Inaugurant dans la matinée le dimanche, à Paris, le monument aux morts du septième arrondissement, M. Poincaré a prononcé un discours dans lequel il a insisté notamment sur les sentiments pacifiques de la France. « Nous ne sommes pas une nation cupide, folle d'impérialisme, avide du bien d'autrui; nous ne convoitons rien; nous ne souhaitons que le bonheur des autres peuples, non seulement cela va sans dire, de nos alliés, mais même de nos anciens ennemis, pourvu qu'ils répudient leur passé, l'effacent et l'oublient. »

Chez les libéraux britanniques

LONDRES, 20 (Havas). — Plusieurs organes libéraux soulignent le mécontentement qu'aurait provoqué chez les libéraux la décision de M. Asquith de voter l'amendement travailliste. Certains d'entre eux prévoient qu'un schisme pourrait se produire dans le parti radical si les chefs ratifient cette décision.

LONDRES, 20 (Havas). — M. Lovat Frazer, dans le « Sunday Pictorial », écrit que si les libéraux suivent le conseil de M. Asquith, ils se rendront coupables de la plus grande trahison politique connue dans l'histoire et il ajoute que cette semaine verra la fin du libéralisme.